

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 28 mai à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 20 mai 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, THONG, PEYRELADE
Messieurs M. ALLETON, BRUNET, DELAFOY, M. HUBERT, M. PLEUVRY, POULAIN, ,
BLIN, CORRE, LISEMBART, GARNIER, GOYET, LANELUC, LEROY, VINCENT

ABSENTS EXCUSES :

M. LENOBLE, M. PARIS

M. PARIS a donné pouvoir à M. BRUNET.

M. Le Maire précise que trois points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- ANNULATION DE LA VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT DU TAILLIS/PRESSOIR**
- ELECTIONS 2009 : octroi d'une indemnité pour les agents**
- Construction d'une nouvelle station d'épuration : dépôt du dossier loi sur l'eau :**

A été élue secrétaire de séance : Mme Chantal LEROUX

Le procès verbal de la dernière séance est considéré comme adopté.

**1-APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE 2008 DU Syndicat Mixte de la Région
Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage.**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le bilan d'activité du SMGV doit être approuvé par le conseil municipal compte tenu de notre adhésion au syndicat.

M. ALLETON, Vice Président du SMGV relate les points forts du bilan du SMGV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport d'activité 2008 du SMGV.

Adopté à l'unanimité.

**2-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES INFRASTRUCTURES DE
TELECOMMUNICATIONS.**

Depuis 1997, la Loi de réglementation des télécommunications fait obligation à France Télécom de procéder à la déclaration de son patrimoine implanté sur le domaine public. Cette obligation fait l'objet d'une redevance calculée sur le kilomètre d'artère aérienne ou souterraine, et sur le mètre carré d'emprise au sol pour les cabines et les répartiteurs. Le calcul est fait par la commune sur de nouvelles bases fournies toujours par France Télécom, mais détaillée par domaine, indexée sur l'indice INSEE de la construction.

Les artères souterraines s'élèvent à 37, 953 km et celles aériennes à 20, 009kms

Soit au total aérien et souterrain : 57 962Km. Pour les cabines il reste 5 m².

Pour 2009, en application du décret N° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs suivants nous ont été communiqués par France Télécom, Unité Régionale de Réseau Pays de Loire. Le KM d'artère pour 2009 est à 47,34€ pour l'aérien, 35,51€ pour les artères en sous sol, et 23,67 € le m² d'emprise au sol de cabine.

Soit un total de :

Artères aériennes : 20,009*47,34 = 947,22€

Artères souterraines : 37,953*35,51€ = 1 347,71€

Cabines : 5* 23,67€ = 118,35

Après en avoir délibéré,

Approuve le montant de la redevance et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de France Télécom d'un montant de 2413,28€

Adopté à l'unanimité

3- DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ZA DE BEL AIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la décision modificative N°1 au budget ZA de Bel Air.

Adopté à l'unanimité.

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ZAC DES HUNAUDIÈRES

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la décision modificative N°1 au budget ZAC des Hunaudières.

Adopté à l'unanimité.

5- DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la décision modificative N°2 au budget assainissement.

Adopté à l'unanimité.

6-Projet d'exécution présenté par RTE - remplacement de supports sur la ligne 225 kV « Commerveil-Les quintes-Clairefontaine »

Conformément à l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié, la commune doit émettre un avis sur les dispositions techniques de ce projet de **remplacement de supports sur la ligne 225 kV « Commerveil-Les quintes-Clairefontaine »** dans un délai qui ne devra pas excéder 2 mois soit avant le 12 juin prochain.

M. BLIN fait part au conseil municipal des grandes lignes de ce projet à savoir le remplacement d'un pylône sur la ligne 225 kV « Commerveil-Les quintes-Clairefontaine » pour des raisons de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

7- DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2010 :

Comme chaque année et conformément à l'arrêté préfectoral concernant la désignation des jurés d'assises, il est procédé au tirage au sort en séance publique de 9 jurés contre 6 l'année dernière. Cette augmentation est due à la prise en compte du chiffre de la population recensée en 1999 réactualisé. Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de désigner les personnes suivantes :

- Mme Georgette DORIZON, 3 rue principale, 72230 Ruaudin,
- Mme Monique Gilberte JAHIER, le Millery, 72230 Ruaudin,
- M. Jean-Jacques, Marcel, René CISSE, 9 allée de la Lande ST Pierre, 72230 Ruaudin,
- Mme Odette BUON, 22 route du Mans, 72230 Ruaudin,
- Mme Annabelle, Sandrine, Sophie, RICHARD, 38 route de Brette , 72230 Ruaudin,
- Mme Ludivine, Claudine, Hélène GUY, 15 avenue de la République, 72230 Ruaudin,
- M. Frédéric André BAST, 15 rue des Fauvettes, 72230 Ruaudin,
- M. Marc, Hugues Jean BOUCARD, 31 avenue de la république, 72230 Ruaudin,
- Mme Murielle Claudine CHARTIER, La Lande du Camp, 72230 Ruaudin,

Adopté à l'unanimité.

8- BILAN ACTIVITE BIBLIOTHEQUE 2008 :

M. Corre fait état du bilan d'activité de la bibliothèque pour l'année 2008 :

A - ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement : 19718 €

Budget de fonctionnement : 7000 € «(2€ *3500=

Budget d'investissement : 800 €

B - LOCAUX-ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Surface totale :105,14 m²

C - PERSONNEL EN POSTE

1 adjoint du patrimoine stagiaire : 17h30 hebdomadaire et 20 bénévoles

Formation du personnel en 2008

Stages

« Accueillir les classes à la bibliothèque »

« Travailler dans une équipe mixte :

Rencontres professionnelles

« Du côté des bulles »

« Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque Marchés publics en bibliothèque

»

« Quoi de neuf en littérature jeunesse »

« Les romans de l'été »

« La rentrée littéraire »

D-LA BIBLIOTHEQUE EN CHIFFRES :

Nombre de documents appartenant à la bibliothèque : 3705

Budget 2008 consacré à l'acquisition de documents : 5180€

Nombre d'heures d'ouverture par semaine : 8 H par semaine

Nombre d'usagers actifs (inscrits) : 763

Nombre de nouvelles adhésions en 2008 : 97

E-ANIMATIONS MISES EN PLACE :

1. -« Histoire d'un livre »
2. « Le Cirque »
3. « Grégoire et la Galipotte »
4. « Vauban »
5. « Heure du conte » de Jacky Lacroix(public 5-8 ans)
6. Foyer de vie « Les Hêtres » Depuis le mois de mai 2008
7. École maternelle
8. École primaire
9. Lycée Professionnel agricole « André Provots »de Brette-les-pins

Nous avons accepté de travailler avec un groupe d'élèves dans la conduite d'une action professionnelle dans le cadre de leur formation Bac Pro. Nous leur avons demandé de réaliser une enquête de satisfaction auprès de nos lecteurs, en particulier pour mesurer l'incidence de la suppression de l'école le samedi matin. IL en ressort les points suivants

4- Les lecteurs aimeraient une ouverture le vendredi

Ainsi qu'une amplitude horaire plus importante le mercredi

Toutes les animations « boostent » la fréquentation de la bibliothèque avec des pics à 108 personnes en deux heures de permanence ainsi que les nouvelles inscriptions. Nous avons particulièrement constaté une augmentation des inscriptions adultes.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

9- Convention de création ou de développement d'un bibliothèque Relais entre la commune et le Département de la Sarthe.

Par courrier en date du 23 avril, le Conseil Général nous a fait part de la révision de l'organisation de la desserte documentaire aux communes c'est-à-dire le prêt de document aux bibliothèques du réseau de lecture publique départemental.

Cette nouvelle organisation prévoit que :

-le service de navette devient bimensuel (un seul auparavant)

- le renouvellement par bibliobus aura lieu tous les 10 mois (tous les 6 mois auparavant) et pourra être complété par des renouvellements partiels à la bibliothèque départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Adopté à l'unanimité.

10- Avenant N°1 avec la société GT CANALISATIONS

Par délibération en date du 29 mai 2008, nous avons décidé d'attribuer à l'entreprise GT canalisation le lot 2 du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement du Domaine de Charmeuse pour un montant de 59 000 € HT.

La société GT canalisation nous propose un avenant N°1 de modification de prix. Cet avenant prévoit les points suivants :

-les prix 38a et 38b concernant les frais de mise en route des postes de pompes du lot N°2 feront l'objet d'une modification de prix pour tenir compte de la prestation de paramétrage non réalisée dans l'automate de commande.

Prix détail estimatif du marché :

N° de prix	désignation	Prix unitaire	Prix total
38 a	Mise en route PR Tennis	2000	2000
38 b	Mise en route PR Rond point	2000	2000
		TOTAL	4000 €

Prix détail estimatif modifié :

N° de prix	désignation	Prix unitaire	Prix total
38 a	Mise en route PR Tennis	1530	1530
38 b	Mise en route PR Rond point	1530	1530
		TOTAL	3060 €

Le montant de la moins value s'élève à 940€ HT.

Cette moins value s'appliquera sur le paiement des entreprises de la manière suivante :

Montant de base du marché : 59000€ HT

Avenant N°1 de modification de prix : -940€ HT

Montant du marché recalculé : 58060€ HT

Part Flygt ITT Industries : 33093, 60€ HT

Pat GT Canalisations : 25 966, 40€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant en moins value avec l'entreprise GT Canalisations. Cet avenant en moins value sera suivi d'une déclaration spéciale modificative de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

11- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiqué ci-dessous.

BUDGET LOTISSEMENT TAILLIS PRESOIR

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
12/05/2009	ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Pose 2 clôtures et 2 portails sur bassins	5 040 ,00 €

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
18/05/2009	SCREG OUEST	Terrains aire multisports plateforme	6 903,31 €
12/05/2009	ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Entretien cours d'eau arche aux moines près bassins lotissement Taillis/ Pressoir	6 720,00 €
11/05/2009	CAMIF	Terrains aire multisports	56 608,06 €
11/05/2009	ASPL	Restauration benne déchetterie	7 594,60 €
06/05/2009	KARCHER FRANCE SAS	Matériel voirie balayeuse	69 966,00 €

BUDGET ZAC DES HUNAUDIÈRES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
06/05/2009	COFOROUEST	Boisement ZAC des Hunaudières	17 040,80 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
11/05/2009	SESAER	Frais études zonage	12 558,00 €
11/05/2009	SEVEQUE ENVIRONNEMENT	Frais études diagnostic pollution des sols station	8 087 ,35 €

12-ANNULATION DE LA VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT DU TAILLIS/PRESSOIR

Par délibération en date du 29 avril 2009, nous avons décidé de vendre le lot n° 42 d'une superficie de 487 m², cadastrée AO n° 230, pour un montant de 36 647,16 € HT, majoré du aux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à en date du 29 avril 2009, résidant 12, rue Alphonse Daudet, 72230 RUAUDIN.

Par courrier, Monsieur et Madame LAIR Bruno nous on fait savoir que compte tenu d'une perte de salaire survenu depuis la signature de la promesse de vente, ils ne donnaient pas suite à leur projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 29 avril 2009, la promesse de vente qui liait la collectivité à Monsieur et Madame LAIR Bruno, et de procéder à la restitution de l'acompte qu'ils avaient versé lors de la signature de la promesse de vente.

13-ELECTIONS 2009

Les agents qui sont amenés à effectuer des heures supplémentaires à l'occasion des consultations électorales peuvent prétendre à des IHTS si leur indice est inférieur à 380 et à des IFTS dans les conditions fixés par l'article 5 de l'arrêté du 21 février 1962.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'octroi de cette indemnité aux agents concernés selon les conditions énoncées ci-dessous :

I) octroi d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les deux agents de catégorie C :

L'IHTS est calculé sur la base du traitement brut résultant de l'indice auquel est classé l'agent
Rémunération horaire : traitement mensuel brut / 151,67

Auquel il convient d'appliquer un coefficient pour les 14 premières heures supplémentaires :
rémunération * 1,25 majorée des 2/3 pour le travail du dimanche.

II) Octroi d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) pour l'agent de Catégorie A

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est versée pour les agents ayant un indice supérieur à 380. Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité est celui de l'IFTS de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 2,40.

Soit montant moyen annuel au 1/10/208 de 2^{ème} catégorie : 1061,63€, auquel je vous proposerai d'appliquer un coefficient de 2.40 / 12 (mois).

Adopté à l'unanimité

14- Construction d'une nouvelle station d'épuration : dossier loi sur l'eau :

La commune projette de réhabiliter l'ensemble de son système d'assainissement (réseau et station d'épuration) afin de limiter d'une part les entrées d'eau parasites d'infiltration et météoriques dans le réseau et d'augmenter d'autre part la capacité de la station d'épuration actuelle de 3670 équivalent habitant à 7500.

L'article L211.1 du code de l'environnement et les articles suivants ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau au titre de la loi de 1992.

Dans ce contexte législatif et conformément aux articles R.214-1 et R214-5 du Code de l'environnement que listent les installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau, il est nécessaire de déposer une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la commune de Ruaudin d'une capacité de 7500 équivalents-habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à déposer cette demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'agriculture.

Adopté à l'unanimité.

15-INFORMATIONS DU MAIRE :

1-Elections européennes : Les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009. Le tableau des permanences est complété.

2-Bulletin municipal : le bulletin doit sortir prochainement. Les articles doivent être déposés chez ITF pour le 27 juin 2009.

3-Commission des Impôts : Suite à la commission des impôts organisée au début de l'année, une rencontre avec les responsables des services fiscaux a eu lieu car des désaccords sur les classements des maisons persistent. Il est proposé de se réunir à nouveau le 11 juin 2009 à 14H00 en présence des services fiscaux afin de faire le point avec eux.

4- Prochaine commission assainissement : le 8 juin 2009

5- Bilan sur les dossiers assainissement :

-Études du déplacement de la station d'épuration (cabinet NTE)

Dans le cadre des études du déplacement de la station d'épuration, le dossier Loi sur l'Eau correspondant a été présenté à la DDEA par le cabinet NTE le 5 mai 2009. Les différentes remarques exposées lors de cette réunion ont été prises en compte et le dossier définitif nous a été remis ce jour.

Le dossier d'Appel d'offres concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la construction de la nouvelle station d'épuration incluant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de raccordement des réseaux eaux usées à la nouvelle station nous a été remis ce jour par le cabinet NTE. L'avis relatif à la publicité de cet appel d'offres sera lancé dès demain pour une remise des offres pour le 29 juin 2009.

Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées du Domaine de Charmeuse

Les travaux de finition des chaussées se sont achevés le 7 mai 2009. La visite de réception des travaux du 14 mai 2009 a révélé quelques imperfections provenant du fait que le

reprofilage de la tranchée n'a pas été réalisé par endroit avant la réalisation du monocouche. Une nouvelle visite du chantier a eu lieu le 20 mai après balayage de la chaussée afin de déterminer les zones à reprendre par l'entreprise Colas, sous-traitante de l'entreprise Barenton. Ces travaux de reprise de la chaussée se dérouleront dans le courant de la semaine 23.

Travaux de sécurisation des postes de relèvement

Deux entreprises avaient répondu à notre consultation pour la fourniture et la pose de clôtures autour de 8 postes de relèvement (Renault et Bordaiseau). Après examen des offres, la commission assainissement a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise RENAULT CLOTURES avec une tranche ferme pour la sécurisation de 7 postes pour un montant de 12 886 € HT et une tranche conditionnelle (poste des Hunaudières derrière l'entreprise COUASNARD) pour 1 poste de relèvement pour un montant de 1 905 € HT.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

La commission assainissement s'est réunie le 18 mai 2009 pour procéder à l'ouverture des offres concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

15 bureaux d'études ont répondu à notre consultation. L'étude des offres nécessite un examen approfondi notamment au niveau des valeurs techniques de ces bureaux d'études. Le résultat de cet examen sera exposé à la commission assainissement qui se réunira le 8 juin 2009.

Zonage d'assainissement

Une réunion de la commission consultative s'est déroulée le 13 mai 2009. A cette occasion, Mme Aurélie RENOUX, responsable d'études de l'entreprise SESAER, attributaire du marché d'études du zonage d'assainissement, a expliqué le contenu de sa mission et notamment le détail du diagnostic des maisons concernées par l'assainissement individuel. Sur ce sujet, l'ensemble des personnes concernées (soit environ 160 maisons) seront conviées à une réunion d'information qui aura lieu le mardi 30 juin 2009 à 20 h 30 à la salle polyvalente.

16-INFORMATIONS DES ADJOINTS :

M. POULAIN :

1-ZAC des Hunaudières :

-**Maïne Agua Services** : Le permis a été redéposé pour la 3^{ème} fois car il a été refusé préalablement pour des questions de sécurité.

- **Fenêtres du Maine** : L'inauguration du bâtiment sur la ZAC des Hunaudières a eu lieu en présence de M. Janeau, PDG et M. et Mme Beaufiles, Dirigeant

-**commercialisation** : quelques contacts sont en cours. En ce qui concerne le projet de M. VIOT, un recours sur le projet est en cours, cependant, cela devrait se solutionner.

2-ZA de Bel Air :

-La société LE MANS OXYCOUPAGE vient de fermer ses portes compte tenu de la crise économique.

- M. ROBIN nous a fait part que deux entreprises vont s'installer prochainement au sein du village d'entreprises VILLARO.

M. LISEMBART :

- le parking Place François Mitterrand et en face de la boulangerie sont opérationnels. Une réflexion sera menée sur la réglementation à mettre en place en cas d'infraction constatée.

M. CORRE :

1-EXPOSITION PEINTURE DU 16 ET 17 MAI 2009

Le conseil Municipal a inscrit au budget 2009 une somme de 3000 € pour l'acquisition de la sculpture qui sera réalisée en direct par Monsieur Jean-Pierre RENARD. L'œuvre sera installée par la suite dans le square devant la salle du Conseil. Une inauguration est à prévoir avant fin juin.

2- RESTAURATION SCOLAIRE :

Un repas entièrement Bio est prévu au restaurant scolaire le jeudi 28 mai 2009. Une animation en direction des CE2 a eu lieu avec le GAB 72 le mardi 26 mai 2009.

3- Animation 24 heures du Mans 2009 :

Une concentration MAZDA est prévue sur un terrain privé appartenant à Altéra. En échange de mise à disposition de matériel, une parade aurait lieu dans le centre du village avec une exposition de véhicules, place de la Mairie,

4-Défibrillateur :

Une réunion à l'initiative de la Commune d'Etival en présence d'un représentant de la fédération française de sauvetage et secourisme, a eu lieu le 11 mai 2009.

Un achat groupé permettrait d'obtenir des prix plus intéressants. 14 Communes seraient intéressées.

5- Diagnostic Territorial :

Restitution du travail effectué par le CEAS le 3 juin 2009 à 20H30.

M. ALLETON :

1-ZAC des Hunaudières : les travaux de plantation sont effectués. La réalisation du cheval est en cours d'élaboration.

2- Le panneau d'accueil muni des jardinières sera mi en place début juin.

3- Villes et Villages fleuris : Le jury devrait passer courant du mois de juillet. Gros travail de l'équipe technique. L'objectif de cette année est de conserver la deuxième fleur.

4- dossier du reboisement des 4Ha 27 sur la ZAC des Hunaudières : une réunion aura lieu fin juin pour faire le point sur ce dossier. Les plantations devraient être faites fin octobre.

5- réunion du 27 mai avec les gens du Voyage : réunion intéressante et constructive.

M. BLIN :

1-Les travaux de la route de Brette les Pins débiteront la 3^{ème} semaine de juin, après les 24 heures du Mans.

2- Travaux ATESAT : Ouverture des plis le 2 juin à 9H00.

17-QUESTIONS DIVERSES :

Mme Thong intervient au sujet du Conseil Municipal Jeunes :

- Jeux pour les enfants : une réunion a eu lieu le 18 mai 2009 afin de choisir les jeux pour les petits.

- Journée éco-citoyen ; une journée est organisée le 6 juin prochain par le Conseil Municipal Jeunes de 9H00 à 12H00. Les enfants ramasseront les déchets sur le « chemin de la chânaie ». Lina BEAUTE et Jacques VINCENT, deux membres de la commission environnement se proposent afin d'encadrer les jeunes.
- Choix des noms pour l'école, le gymnase, les locaux culturels : travail en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le mercredi 3 juin 2009.

Alain DELAFOY

Maire,